

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 176 Subventions (2.874.901 euros) et avenants avec l'association La Maison des Bout'Chou (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 27 décembre 2016 et le 9 octobre 2017 par l'association La Maison des Bout'Chou et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison des Bout'Chou (14e) et l'autorise à signer des avenants pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 8 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ au nom de la 6e Commission;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association La Maison des Bout'Chou ayant son siège social 14 bis rue Mouton - Duvernet (14e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 96.235 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) (N° de dossier 2018-03862 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 3 : Une subvention de 390.273 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa crèche collective située 5, passage Chanvin (13e) (N° de dossier 2018-03872 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 4 : Une subvention de 32.929 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa crèche collective située 9/11, rue de la Santé (13e) (N° de dossier 2018-03870 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 5 : Une subvention de 192.975 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa structure multi-accueil situé 15/21, avenue Claude Régaud (13e) (N° de dossier 2018-03871 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 6 : Une subvention de 156.322 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa structure multi-accueil situé 8, place Farhat Hached (13e) (N° de dossier 2018-03873 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 7 : Une subvention de 58.222 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa crèche collective située 40, rue Boulard (14e) (N° de dossier 2018-03878 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 8 : Une subvention de 926.482 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour son multi-accueil situé 39 bis, avenue René Coty (14e) (N° de dossier 2018-03874 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 9 : Une subvention de 48.455 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) (N° de dossier 2018-03876 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 10 : Une subvention de 269.661 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2018-03879 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 11 : Une subvention de 91.230 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2018-03877 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 12 : Une subvention de 176.968 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) (N° de dossier 2018-03880 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 13 : Une subvention de 149.734 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) (N° de dossier 2018-03882 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 14 : Une subvention de 136.058 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e) (N° de dossier 2018-03881 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 15 : Une subvention de 149.357 euros est allouée à l'association La Maison des Bout'Chou pour sa structure multi-accueil situé 5, rue Adolphe Mille (19e) (N° de dossier 2018-03883 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 16 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO